CÔTE D'IVOIRE

1. INTRODUCTION

Le présent rapport vise à disposer de l'information de référence sur l'état de suivi des pêches et des systèmes de collecte de données afin d'améliorer la qualité de d'information relative aux pêches qui sera discutée pendant l'Atelier sous-régional FAO FishCode-STP/COPACE/CPCO pour améliorer l'information et les systèmes de collecte des données sur les pêches dans la région Centre-Ouest du golfe de Guinée tenu à Accra, au Ghana, en juin 2007.

L'information présentée a été obtenue du personnel du Département des pêches pendant une mission sur le terrain et de plusieurs documents et sites Web disponibles au siège de la FAO.

2. INFORMATIONS GÉNÉRALES RELATIVES AUX PÊCHES EN CÔTE D'IVOIRE

La filière halieutique est à la fois importatrice et exportatrice. Elle produit 30 pour cent du poisson consommé (la consommation est estimée à de 275 000 tonnes soit 16,2 kg/habitant/an). La pêche maritime débarque en moyenne annuelle de 63 000 tonnes et les pêches lagunaire et continentale de 30 000 tonnes. Le déficit est de 182 000 tonnes qui sont à importer. L'industrie halieutique est compliquée car les trois conserveries à terre mettent de 121 000 tonnes de thon en boîtes pour l'exportation.

La part du secteur halieutique dans le PIB agricole est estimée à 3,2 pour cent et sa contribution au PIB total s'évolue à 0,8 por cent. Elle génère 66 milliards de francs de la Communauté financière africaine (FCFA).

La Côte d'Ivoire dispose d'une façade maritime de 550 km, d'un plateau continental de 11 000 km², de trois



lagunes (Ebrié, Aby et Tadjo) couvrant 1 500 km², de quatre lacs artificiels qui servent comme barrages hydroélectriques (Ayamé, Kossou, Buyo et Taabo) et totalisent 1 700 km² y compris des fleuves.

3. STRUCTURE DU SECTEUR DES PÊCHES

Unités de pêche

La flottille comprend:

- Chalutiers: en 1997 la Côte d'Ivoire comptait 20 chalutiers. Ce nombre est relativement stable. Il est de 17 en 2001 dont 6 chalutiers étrangers (35 pour cent).
- Sardiniers: au nombre de 22 en 1997, il en reste 13 en 2001. Ils battent tous pavillon ivoirien.
- Crevettiers: de 4 en 1997 le nombre est passé à 8 en 1999. Ils sont absents des lieux de pêche en 2001.
- Thoniers: ils sont tous étrangers (24 senners).

Le parc piroguier de la pêche artisanale est composé essentiellement de pirogues qui travaillent sur les lacs, les lagunes et la mer. Les pirogues qui opèrent en mer sont motorisées.

Pêche artisanale

Pêche artisanale maritime

La pêche maritime artisanale est pratiquée par les pêcheurs au filet maillant et à la ligne a partir des pirogues. Egalement les sennes de plage sont utilisées. Les bonnes saisons de pêche sont de décembre à février et de juillet à septembre.

Pêche artisanale lagunaire

La pêche lagunaire en Côte d'Ivoire est considérée comme une forme de pêche maritime car elle est couverte par le Service d'appui à la pêche artisanale maritime et lagunaire.

Pêche artisanale continentale

La Côte d'Ivoire compte quatre principaux barrages hydroélectriques qui constituent les principaux lieux de concentration des activités de pêche artisanale continentale. Ce sont les lacs de Kossou (800 km²), de Buyo (600 km²), d'Ayamé (160 km²) et de Taabo (70 km²). Les principales espèces capturées se composent de *Oreochromis niloticus*, *Chrysichthys* spp., *Heterotis niloticus*, *Heterobranchus* spp., *Labeo coubie*, *Alestes* spp. et *Hemichromis fasciatus*.

Pêche industrielle

La pêche maritime industrielle est assez importante pour le marché local. Une vingtaine de chalutiers nationaux exploitent les ressources en poisson sur le plateau continental. Les bateaux étrangers ne débarquent pas leurs captures à Abidjan.

Pêche thonière

Le Centre de recherches océanologiques (CRO) s'occupe de la recherche des ressources hauturières, surtout les thons et les porte-épées. Il est à noter que les mesures de gestion sont prises à la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA), mais la Côte d'Ivoire contribue à l'aménagement de ces ressources par la transmission des résultats des activités de l'observatoire thonier au port de pêche à Abidjan. L'Observatoire thonier collecte des statistiques sur les quantités de thons et leur composition spécifique qui sont destinées à alimenter les conserveries.

La pêche thonière est également pratiquée par des pêcheurs artisanaux qui débarquent leurs captures des filets maillants. Des thons qui sont refusés par les usines de traitement sont débarqués comme «faux thons». Un programme de collecte des statistiques a été entamé en 2006 pour mieux connaître l'ordre de magnitude de cette catégorie de poissons.

Ressources marines

Ressources pélagiques

La plupart des pêcheurs artisanaux ciblent les petits pélagiques, c.a.d. les sardinelles, les brochets (barracudas), les carangues (*Caranx* spp.), les fritures (*Brachydeuterus auritus*), etc. Les pélagiques également ciblés sont les marlins, les poissons-voiliers et les maquereaux espagnols, etc.

Il faut noter que le plateau continental ivoirien est relativement étroit, expliquant la faiblesse des potentialités ivoiriennes qui ne dépassent guère 10 000 tonnes de biomasse. La pêche sardinière est faite par des sardiniers senneurs basés à Abidjan. Leurs prises se composent de poissons dits de «petits pélagiques» (sardinelles, maquereaux, pelons, anchois), qui sont des ressources partagées avec le Ghana voisin et dans une moindre mesure avec le Togo et le Bénin. La sardinelle ronde (*Sardinella aurita*) qui a connu un effondrement en 1974 est redevenue, depuis 1984, l'espèce dominante.

Ressources démersales

Il s'agit des ressources en poissons, crustacés et céphalopodes. Le premier groupe est le plus important; les représentants du deuxième sont également exploités mais exportés. Les céphalopodes font partie des captures accessoires et ne sont pas vraiment ciblés.

Poissons

Les poissons sont subdivisés en espèces qui se trouvent sur les fonds chalutables (*Pseudotolithus* spp., *Galeoides*, poissons plats, etc.) et celles qui vivent sur les fonds rocheux (*Lutjanus*, *Sparus*, mérous, etc.).

Crevettes

Dans la région des embouchures des fleuves se trouvent les fonds à crevettes, qui sont pêchées surtout par les bateaux étrangers. Pour éviter de la confusion il est à noter que le nom «langouste» est utilisé pour la catégorie commerciale des crevettes des espèces *Penaeus*.

Céphalopodes

Les poulpes sont rares dans les captures; les autres espèces ne sont pas ciblées. Au cas de débarquements des céphalopodes ce sont des prises accessoires.

4. POLITIQUE ET OBJECTIFS DE GESTION

La pêche artisanale (maritime, lagunaire et continentale) représente une véritable potentialité. La production peut encore s'accroître dans le cadre d'une orientation politique claire et d'une stratégie d'exploitation rationnelle des ressources halieutiques.

Cadre de législation

Il est à noter que depuis 1996 la révision de la législation sur les pêches n'a pas évolué malgré l'exécution du projet TCP/IVC/4553.

Sources d'information

Des données sur la pêche ivoirienne sont disponibles aux instituts divers:

- Direction des productions halieutiques (DPH, sous la tutelle du Ministère de la production animale et des ressources halieutiques).
- Centre de recherches océanologiques (CRO).
- Service d'inspection et de contrôle sanitaires vétérinaires en frontières (SICOSAVF), sous la tutelle du Ministère de la production animale et des ressources halieutiques).
- Nouvelle criée du port de pêche (NCCP).

5. ÉTAT DES COMPTES RENDUS DES PÊCHES DE CAPTURE

État de la collecte des statistiques de pêche à la FAO

La Direction des productions halieutiques fait parvenir à la FAO les statistiques annuelles de pêche (Figure 1). Il faut observer que depuis 2004 il n'y avait plus de chiffres sur la production piscicole en Côte d'Ivoire.

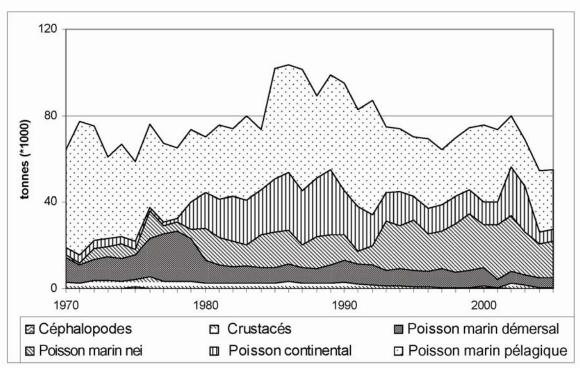


Figure 1: Statistiques de pêche du Côte d'Ivoire communiquées à la FAO

Collecte nationale

Le dernier annuaire statistique de pêche était publié en 2003.

6. DESCRIPTION DU SYSTÈME DE COLLECTE DES INFORMATIONS ET DES DONNÉES SUR LES PÊCHES

Objectifs des systèmes de collecte de données de pêche

L'objectif de la collecte des données de pêche est surtout pour connaître les quantités capturées dans les eaux de Côte d'Ivoire. Le système n'est pas suffisamment efficace pour conseiller la Division des productions halieutiques en matière de gestion des ressources. Le système vise à obtenir de l'information sur les débarquements, mais les fréquences de tailles des poissons ne sont pas déterminées, ni les maillages des engins de pêche. L'information acquise par le programme de statistiques assistera à déterminer quelles quantités de poisson devraient être importées pour satisfaire la demande en poisson au niveau national.

Objectifs	Indicateurs et variables requis
Estimation de la production	Production totale
Déterminer quelles quantités de poisson devraient être importées pour satisfaire la demande en poisson au niveau national.	Importation et exportation totales

Institutions impliquées dans la collecte des données

Direction des productions halieutiques (DPH)

La DPH s'occupe de la collecte de données au port de pêche artisanale à travers son Service d'appui à la pêche artisanale et lagunaire.

Centre de recherches océanologiques (CRO)

Le COR, à travers son Observatoire thonier et des programmes de recherche appliquée.

Service d'inspection et de contrôle sanitaires veterinaires en frontières (SICOSAVF)

Le SICOSAVF inspecte les prises industrielles et également compile les données des criées.

7. SYSTÈMES DE COLLECTE DES DONNÉES ET LEURS COMPOSANTES

Suivi de la pêche artisanale

Le système de suivi de la pêche artisanale maritime est basé sur l'échantillonnage stratifiée qui a été introduit par la FAO lors d'un projet TCP en 2000. Depuis son introduction la Division des productions halieutiques (DPH) a pu suivre et échantillonner l'effort de pêche au niveau du port de pêche d'Abidjan jusqu'à fin 2006. La DPH a effectué ce programme en étroite collaboration avec le CRO.

Suivi de la pêche industrielle

Les bateaux de pêche nationaux débarquent au port de pêche (Abidjan) et les criées remplissent les fiches de vente de débarquements, qui sont compilées par le SICOSAVF. La DPH effectue des calculs et prépare les chiffres finaux pour l'annuaire des statistiques et la FAO.

Suivi de pêche thonière

L'Observatoire thonier du CRO est chargé de la collecte des données sur la pêcherie thonière en accord avec les spécifications de la CICTA, y inclus les captures totales, la composition spécifique des captures et la composition des tailles.

Enregistrement

Toutes les pirogues qui sont impliquées dans la pêche maritime sont enregistrées.

Licences

La flottille nationale qui exploite les eaux ivoiriennes est autorisée avec une licence de pêche dans les eaux territoriales, mais au-delà une certaine profondeur pour ne pas violer la pêche artisanale.

Programmes d'observateurs

Il n'existe pas de programmes d'observateurs à bord des bateaux étrangers (des chalutiers congélateurs). Il n'y a aucun contrôle sur l'utilisation des tailles de mailles dans les culs de sac des chaluts, ni sur les fonds de pêche.

Suivi, contrôle et surveillance

Les pêcheurs artisanaux se plaignent des bateaux de pêche étrangers qui pêchent près de la côte et endommagent et détruisent leurs engins de pêche. Il n'existe pas de moyens pour intervenir (c.a.d. des bateaux de surveillance de pêche).

Données des criées, sociétés de pêches

Au niveau des criées au port de pêche les données sont collectées pour les petits pélagiques et les poissons démersaux, y compris leurs prix.

La criée ne maintient pas des statistiques; ce sont les agents du service sanitaire qui s'en occupent. Ils traitent leurs statistiques et après la compilation les chiffres sont envoyés à la Direction des productions halieutiques.

Recensements

La dernière enquête-cadre complète a eu lieu en 2003/2004. Cela implique que ces chiffres forment la base des calculs du programme ARTFISH. Après ce recensement le CRO et la DPH ont collaboré jusqu'à fin 2006 sur la collecte des statistiques des pêches (c.a.d. capture et effort de pêche).

Campagnes socioéconomiques

Les BAPs collectent de l'information sur le terrain, mais c'est l'harmonisation de la méthodologie qui manque.

Campagnes de prospection des ressources

Des représentants de la Division des pêches et du CRO participent au programme d'évaluation des ressources sur le plateau continental au delà de 30 mètres de profondeur par les méthodes de chalutage et d'hydroacoustiques.

8. CONCLUSIONS

Il est évident que les ressources humaines et financières ne sont pas suffisantes pour maintenir un programme de surveillance pour la pêche artisanale. Chaque année, l'estimation devient moins fiable qu'auparavant. Il est nécessaire que le système de suivi de pêche soit actualisé à travers une redéfinition des strates d'échantillonnage. Également, la fréquence d'échantillonnage devrait être évaluée pour diminuer les besoins en ressources. Il est à noter qu'avec un programme d'échantillonnage en temps et espace une estimation peut être acquise avec une fiabilité suffisante.

L'insuffisance des systèmes de collecte et de traitement des données de pêche ne permet pas de disposer de données fiables pour la gestion du secteur.

Dans la lumière de la compilation de données il semble qu'il y a un manque de coordination. Le CRO collecte des données sur les «faux thons» débarqués par la pêche artisanale.

Le SICOSAVF collecte des données sur la pêche industrielle (qui sont entièrement basées sur les données des criées).

Ensuite les BAPs collectent des données dans leur propre façon.

Il faudrait que la DPH prenne l'initiative pour coordonner la collecte dans une manière harmonisée. Tout d'abord la collecte au niveau des BAPs devrait être harmonisée, pour que les chefs des BAPs travaillent dans la même façon en utilisant les mêmes formats de rapports.

Au lieu d'attendre la compilation des données SICOSAFV, la DPH devrait échantillonner les prises industrielles elle-même pour mieux connaître la composition spécifiques des prises y compris la composition des tailles des poissons.

La DPH, en pleine collaboration avec le CRO, pourrait effectuer ces études pour proposer des mesures de gestion.

9. DOCUMENTATION

FAO. Site Web Pêches. Profil des pêches et d'aquaculture de la Côte d'Ivoire.

NEPAD/FAO. 2005. Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire. Appui à la mise en œuvre du NEPAD-PDDAA, TCP/IVC/2903 (I) (NEPAD Réf 05/25 F). Profil de projet d'investissement bancable. Appui à la pêche continentale et lagunaire.

CRO. 2007. Centre de recherches océanologiques, Rapport d'activités scientifiques 2006.